

COFI 28, 3 mars 2009, 5. Décisions et recommandations de la onzième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, Brême (Allemagne), 3-6 juin 2008

Déclaration de Forum Mondiale des Populations des Pêcheurs (WFFP) sur le commerce.

Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames delegés, et les représentants de la société civile.

La pêche artisanale contribue largement à l'alimentation de la population, à l'emploi, l'apport en devise, et l'exportation des produits halieutiques de haute qualité, et permet une exploitation durable de nos ressources sans effet sur la faune et la flore marine en utilisant de moyens rudimentaires.

Les produits de la pêche artisanale constituent de la crème des tous les produits halieutiques. Nous constatons que depuis quelques années la pêche artisanal est la cible des industrielles qui cherchent à éliminer pour prendre sa place particulièrement les entreprises des autres pays qui cherchent les licences ou des accords.

Aux même temps, chaque fois plus, les normes phytosanitaires, entre autres, sont plus exigeantes.

En conséquences nous demandons le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale pour se mettre aux normes contraignantes pour un meilleur développement de la pêche artisanale.

Nous soutenons les propositions de Mauritanie concernant le commerce des produits halieutiques e demandons à la FAO de prendre en considération les recommandations du rapport de Bangkok sur la pêche artisanale. En particulière:

- S'assurer que le commerce international ne conduit pas à la dégradation environnementale ou réduise les droits de l'homme et la sécurité alimentaire des communautés de pêche locales ;
- Mettre en place des mécanismes spécifiques pour assurer que le commerce favorise le développement humain et qu'il conduise à une distribution équitable des bénéfices aux communautés de pêche
- Inclure de manière effective les communautés de pêche dans les négociations avec le commerce international des poissons et produits halieutiques
- reconnaître la labellisation de zones spécifiques